

Article 43 du Règlement

Que si le gouvernement songe sérieusement à montrer la voie et à faire preuve de modération, le président du Conseil du Trésor examine immédiatement tous cas de gaspillage ridicule et inexcusable de la part du gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

LA RÉDUCTION PRÉVUE DANS LE BUDGET DE LA DOTATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, dans le budget des dépenses de 1980, la dotation pour 1982-1983 prévue sous la rubrique du Fonds de développement de l'Ouest avait été fixée à 750 millions de dollars. Dans le budget de 1981, ces fonds ont été réduits de 75 p. 100, leur montant ayant été ramené à 182 millions de dollars. Dans l'exposé budgétaire présenté hier soir, on porte un nouveau coup bas aux citoyens de l'Ouest, car la dotation pour 1982-1983 y est coupée de moitié. Les habitants de cette région du pays viennent donc de perdre encore 92 millions de dollars. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre condamne le ministre des Finances pour l'incompréhension manifeste dont il a fait preuve à l'égard des espoirs et des aspirations des citoyens de l'Ouest, et pour le manque d'honnêteté qu'il a montré en refusant de reconnaître, dès sa conception, ce fonds n'a été qu'une fraude.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

DÉNONCIATION DE LA DÉINDEXATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque à mon tour les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre de qui relève les pensions ayant déclaré que, dans la réforme des pensions, le gouvernement libéral visait par-dessus tout à tirer toutes les personnes âgées de la pauvreté, et vu que le revenu des pensionnés seuls est toujours de plus de \$800 au-dessous du seuil de la pauvreté, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Que la Chambre condamne le ministre et le gouvernement libéral pour avoir manqué à cet engagement et réduit plutôt les retraites par la désindexation, ce qui obligera de plus en plus de pensionnés à se soumettre à l'examen des ressources simplement pour s'assurer de ne pas s'appauvrir davantage, et que le ministre, s'il refuse d'annuler la mesure budgétaire annoncée hier soir, résigne ses fonctions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES ORGANISMES DE BÉNÉVOLES

CONDAMNATION DE LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, une fois encore le budget présenté hier soir n'a tenu aucun compte d'une question importante. Après «Consultation 81», le gouvernement s'était engagé publiquement à donner suite aux propositions fiscales «donnant donnant» avancés par les organismes nationaux de bénévoles. La semaine dernière, le ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) a déclaré à la Chambre qu'il avait soulevé la question à une séance du cabinet. Le budget d'hier soir ainsi que le budget déconsidéré de novembre dernier ont révélé une ignorance crasse de l'apport humanitaire du secteur bénévole au Canada en ces temps de difficultés sociales et économiques. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement d'avouer aux trois millions de bénévoles au Canada qu'il n'a nullement l'intention de favoriser une association efficace avec le secteur bénévole et que sa politique méfiante et interventionniste de subventions était destinée à saper l'aptitude reconnue des organismes non gouvernementaux à dispenser leurs services humanitaires dont le besoin se fait grandement sentir.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CABINET

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU PREMIER MINISTRE ET DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, jusqu'à hier soir, les Canadiens avaient au moins de l'espoir. Au moment même où les travailleurs canadiens réclament légitimement la création d'emplois, où les entreprises canadiennes demandent une réforme fiscale propice à relancer l'activité industrielle, où notre économie a besoin de stimulants à l'investissement, tant au niveau des usines qu'au niveau des procédés de transformation et des débouchés, au moment où nos jeunes réclament la possibilité de poursuivre des études supérieures et d'obtenir une meilleure formation et où les personnes âgées se contenteraient de prix stables et d'une retraite digne, que fait le gouvernement? Il augmente les impôts, les taux d'intérêt, la dette publique, l'inflation et le chômage. Je propose donc, avec l'appui du député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):